

Rapport N° 53

Demande de crédits de réalisation pour des :

Travaux routiers	CHF	630'400.- TTC
Travaux d'assainissement	CHF	128'000.- HT
Travaux des SIN	CHF	497'400.- HT

Nyon, le 10 août 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 12 juillet 2017, à la Ferme du Manoir en présence de Madame Roxane Faraut Linares, Municipale en charge du Service Travaux, Environnement et Mobilité et de Monsieur Christophe Haenggeli, Chef de projet en remplacement de Monsieur François Menthonnex, Chef de service. Elle tient à les remercier pour leurs explications et la célérité de leurs réponses écrites.

La commission était composée de Mesdames Florence Darbre Gubbins (présidente et rapportrice), Corinne Vioget Karadag et de Messieurs Raymond Carrard, Yves Gauthier-Jaques, Pierre Girard, Charles Peitrequin, Bernard Ueltschi, en remplacement d'Olivier Tripet et Julien Urfer.

Introduction

Le préavis N° 53/2017 comporte plusieurs sujets concernant des travaux routiers, des assainissements des eaux et une participation à des travaux en rapport avec la réfection de passages à niveau du Nyon-St-Cergue-Morez.

Pour rappel il y a trois ans la COFIN a demandé à la Municipalité de sortir du budget ce type de travaux et de les présenter sous forme de préavis. Ce genre de préavis présenté une fois par année sera reconduit les années prochaines.

Réseau routier

Route d'Oulteret et Travaux des SIN – Route d'Oulteret

En 2011, des carottages ont eu lieu sur ce tronçon, ces derniers ont montré qu'un affaissement important s'est produit vu la sollicitation du trafic notamment dû au passage des poids lourds. Normalement, la couche totale doit atteindre les 18 à 20 cm et aujourd'hui on atteint à peine les 15 cm.

Le dernier tapis a été posé en 2003, les travaux ont été financés par le préavis N° 29/2002 accepté par le Conseil communal dans sa séance du 3 mars 2003. (Rabotage léger du revêtement puis nouvelle couche de roulement de 4 cm. Coût CHF 183 200.-)

La demande de crédit implique le défoncement de la route, excepté pour le tronçon de 100 mètres du côté de Prangins, où seule la couche de roulement sera remplacée. La réfection complète de la superstructure devrait tenir dans tous les cas pour une période de 20 à 25 ans.

A noter qu'il n'y aura pas de travaux spéciaux pour les bus qui n'ont pas d'arrêt prolongé sur ce tronçon.

Cette route fait partie des routes cantonales en traversées de localité. Depuis 2014, de tels travaux sont subventionnés. (voir www.vd.ch/subventions-routes)

Les travaux qui peuvent être subventionnés sont les suivants :

- le renouvellement de la couche de roulement (tapis) et du marquage (uniquement la chaussée, sans les trottoirs) ;
- travaux de renforcement et reconstruction de la chaussée (couches de base et de liaison en enrobé bitumineux et couche de fondation en grave)
- le cas échéant, les honoraires d'ingénieurs relatifs aux études et à la surveillance de ces travaux

Cela signifie que pour la route d'Oulteret, la subvention concernera bien la totalité des travaux de génie-civil ainsi que les travaux de marquage à hauteur d'environ 40%. (*)

Par conséquent, cette subvention viendra en solde du montant demandé de CHF 456 600.- TTC.

La commission s'est posée la question du nombre d'années considérées pour l'amortissement de cette dépense aujourd'hui de 30 ans et si elle est raisonnable par rapport à la durée de vie d'une route estimée à 20-25 ans.

Logiquement les SIN interviendront dans la foulée de la reprise de la route pour reprendre la canalisation d'eau potable ainsi que le réseau de défense incendie par notamment le remplacement de 4 bornes hydrantes. En parallèle la conduite de gaz naturel, en moyenne pression, sera reprise par la technique du chemisage interne sur une longueur de 480 mètres avec des réparations ponctuelles qui selon les cas pourront se faire avec ou sans fouille. Montant de CHF 497 400.- HT.

Ces travaux sont planifiés pour le printemps 2018.

Route de Lausanne – Nouvelle traversée piétonne

Une analyse des passages à piétons le long de la route de Lausanne a montré la déficience d'un passage au niveau du carrefour de la route de Lausanne et du chemin de la Banderolle. Pour répondre à la demande et à la sécurité des piétons cette traversée, avec ilot central, a été demandée et réalisée.

Montant : CHF 18 800.- TTC.

Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morex (NStCM) – Réfection de passages à niveau (PN).

Ces projets sont pilotés par le NStCM, sont concernés les PN suivants : des Eules, du Reposoir, de Bourgogne, de l'Asse et de Paléo. A noter que celui de la Vuarpillière a déjà été rénové.

La Ville de Nyon, conformément à la Loi sur les chemins de fer, doit participer à hauteur de 50% sur les coûts liés à la sécurisation (signalisation, barrière et à l'équipement du passage à niveau).

Montant estimé : CHF 155 000.- TTC.

Les travaux sont planifiés pour le mois d'octobre 2017.

Réseau d'assainissement

1. Chemin Monastier – Collecteur d'eaux claires

Les contrôles réalisés en 2016 montrent des défauts d'étanchéité et des cassures sur le collecteur en béton.

Les eaux claires proviennent du cours d'eau du Corjon qui a un flux important.

Les travaux se feront par chemisage interne qui permettra de ne pas entreprendre des fouilles.

Montant : CHF 95 000.- HT.

2. Chemin de Bourgogne – Collecteurs d'Eaux usées

Les contrôles réalisés en 2016 montrent d'importants défauts d'étanchéité et de graves cassures sur le collecteur en béton.

Les travaux se feront par chemisage interne et par des réparations ponctuelles forme de fouilles.
Montant : CHF 33 000.- HT.

Conclusion.

L'entretien du réseau routier pour supporter le trafic toujours plus important et diminuer les nuisances sonores est nécessaire autant pour les infrastructures que pour les usagers et habitants. L'assainissement de conduite d'eau ou de gaz permet à la fois d'éviter des déperditions d'eaux claires et de canaliser les eaux usées afin de ne pas créer des pollutions souterraines.

Le passage à piétons de la route de Lausanne ainsi que les travaux engagés par le NStCM permettront de sécuriser la traversée de la route et des passages à niveau.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 53/2017 concernant le financement des travaux routiers et d'assainissement ainsi que des travaux des SIN,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux routiers et d'assainissement ainsi qu'aux travaux des SIN ;
2. de lui accorder les crédits nécessaires qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a) CHF 475'400.- TTC pour les travaux routiers, à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
 - b) CHF 155'000.- TTC pour la participation de Nyon à la réfection de cinq passages à niveau de la Compagnie NStCM, à porter en augmentation du compte N° 9165.01 – *Subventions et participations d'investissement à amortir*, dépense amortissable en 30 ans ;
 - c) CHF 128'000.- HT pour les travaux d'assainissement, à porter en augmentation du compte N° 9143.12 – *Station d'épuration et collecteur d'égouts*, dépense amortissable en 30 ans ;
 - d) CHF 497'400.- HT pour les travaux des Services industriels, à porter aux comptes N° 9144.01 et N° 9144.60 – *Service des eaux et Service du gaz*, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :

Mesdames Florence DARBRE GUBBINS, Président et rapportrice, Corinne VIOGET KARADAG
Messieurs Raymond CARRARD, Yves GAUTHIER-JAQUES, Pierre GIRARD, Charles PEITREQUIN, Bernard UELTSCHI, Julien URFER

(*) Données transmises par le Service des Travaux